



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 33

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D016_300126

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ECOPARC ET DE BÂTIMENTS
D'ACCUEIL A SAINT-ARNOULT
Passation d'un marché public relatif à des travaux de
débroussaillage, d'élagage et d'abattage d'arbres avenue Ox and
Bucks à Saint-Arnoult
Attribution**

Il est rappelé que, par délibération en date du 26 septembre 2025, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'une consultation pour des travaux d'aménagement d'un Eco-Parc et d'un bâtiment d'accueil sur la commune de Saint-Arnoult.

Il est précisé que ce projet fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage, entre la Ville de Deauville et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, en vertu d'une convention conclue entre les parties le 13 juin 2023.

Le projet porte sur la création d'un Eco-Parc situé sur le terrain Sud du Pôle International du Cheval (PIC) qui a pour objectif :

- la conservation et la mise en valeur de la faune et de la flore déjà présentes,
- L'aménagement de parkings pour les véhicules légers et les poids lourds à destination de l'Eco-Parc et du PIC,
- L'aménagement de zones de loisirs,
- La construction d'un bâtiment d'accueil, de bureaux et d'un bâtiment de stockage.

En raison de contraintes réglementaires et environnementales, le lot n°1 «*Défrichage, élagage, abattage d'arbres* » a été lancé par anticipation.

Une publication a été effectuée le 13 octobre 2025 avec une date limite de remise des offres le 14 novembre 2025 - 12h.

A l'issue de la consultation, 8 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres constituée dans le cadre du groupement de commandes s'est réunie le 15 janvier 2026 pour prendre connaissance de l'analyse présentée par le cabinet MOSAIC, maître d'œuvre de l'opération.

Après avis favorable de ses membres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de la société BELBEOC'H, sise 8 rue des Hauts Reposoirs à LIMAY (78520), d'un montant de 8 650,00€ HT.

Il est précisé que l'ensemble des marchés des autres lots de l'opération seront lancés et attribués ultérieurement.

Après avis favorable du Bureau des Maires réuni le 16 janvier 2026, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser la passation du marché avec la société BELBEOC'H pour un montant de 8 650,00€ HT ;
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation du marché avec la société BELBEOC'H pour un montant de 8 650,00€ HT ;

HABILITE son Président, ou le Vice Président le représentant, à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Inesane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/02/2026
Qualité : Président



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in    

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 11/02/2026



ID : 014-241400415-20260209-D016_300126-DE